**Module 841 TD - Contrôle de Gestion et Gestion Prévisionnelle**

**Entreprise CASSIS**

**DOCUMENT 3**

|  |
| --- |
| **Charges prévisionnelles** |
| Les charges prévisionnelles sont les suivantes :* Charges de personnel :
* Salaires des agents (10 personnes)  : 1 500 € brut par mois.
* Salaires des assistants (3 personnes) : 1 600 € bruts par mois.
* Salaire du gérant  : 2 000 € brut par mois.
* Les salaires nets, après déduction de 20 % de cotisations sociales retenues sur les rémunérations brutes sont payés le dernier jour du mois.
* Les cotisations sociales de l’employeur représentent 40 % des salaires bruts.
* Les cotisations sociales totales (60 % des salaires bruts) sont payées le mois suivant.
* Charges externes annuelles :
	+ Assurances : 4 000 € payables en janvier (pas de TVA).
	+ Publicité : 3 000 € HT payables en février.
	+ Honoraires : 2 000 € HT payables en mai.
* Autres charges externes mensuelles :
	+ Loyer  : 1 500 € HT payable au début de chaque mois.
	+ Energie (électricité) et eau  : 200 € HT payable le mois suivant.
	+ Téléphone : 300 € HT payable le mois suivant.
	+ Fournitures administratives : 100 € HT payable le mois suivant.
	+ Carburant : 800 € HT payable chaque mois.
	+ Déplacements et missions : 900 € (pas de TVA) payables chaque mois
 |